

EDITO

Vous avez dit PureTech !

Un problème d'ampleur pour Stellantis. Le scandale toucherait 500 000 propriétaires dans le monde. Pannes et dépenses à répétition, avec le risque d'usure prématurée de la courroie de distribution, surconsommation d'huile entraînant la plupart du temps la casse du moteur, il s'agit d'un phénomène de conception.

Indécosa met en garde les consommateurs sur l'achat d'un véhicule équipé d'un moteur PureTech. C'est un achat qui demande beaucoup de précaution. Plus que jamais l'essentiel sera de bien s'assurer que l'entretien ait bien été effectué selon les préconisations du constructeur, malheureusement souvent très changeantes, pour obtenir une éventuelle prise en charge. Au moindre doute, passez votre chemin... !

Attention également à la double peine qui existe au moment de la revente ou reprise de ce type de véhicules, à savoir une forte dépréciation. Les concessionnaires ont souvent du mal à les revendre donc en profitent pour vous faire baisser le prix de la reprise. Parfois même, ils n'acceptent même pas de les reprendre.

À noter parallèlement que ces véhicules peuvent être aussi attractifs à l'achat, du fait du prix « intéressant » de la part des concessionnaires qui ont souvent des difficultés à les vendre, et souhaitent donc s'en débarrasser au plus vite.

Dans tous les cas, « Ouvrez l'œil » !

Indécosa CGT 86



DOSSIER DU MOIS

TOUT SAVOIR SUR LE MOTEUR PureTech

***Durée de vie, garantie
constructeur....***

Vie de l'Association

INDECOSA CGT, c'est quoi ?

INDECOSA CGT vous accueille, sur rendez-vous, dans ses locaux :

21 Bis Rue Arsène Orillard à POITIERS ou au
téléphone : 05 49 60 34 70 ou **09 78 81 69 68**.

(Détail des autres points d'accueils en dernière page).

CONSO

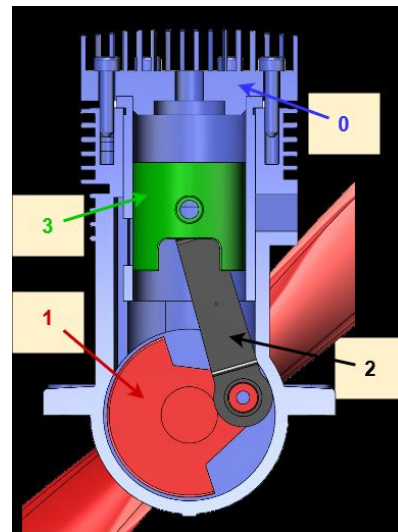
Définition

Le moteur EB est un moteur thermique automobile à combustion interne produit par la Française de mécanique, entreprise française des moteurs pour automobiles, filiale du groupe automobile Stellantis.

À son lancement en 2013, il est prévu qu'il équipe la gamme intermédiaire du constructeur français Groupe PSA sous la dénomination commerciale PureTech.

Source Wikipédia

Le moteur PureTech est un bloc essence qui offre un grand confort de conduite, même lorsque les véhicules roulent à bas régime. Il se distingue également par un niveau moindre de consommation par rapport aux autres motorisations équivalentes, et par une réduction du taux d'émission d'environ 25%.



A l'origine, il devait apporter un confort et une baisse de la consommation et donc apporter un plus pour l'environnement.



Ce moteur, dès le début de la commercialisation, a présenté des défauts dont une surconsommation d'huile et une casse prématurée de la courroie de distribution entraînant la "casse moteur".



Durée de vie d'un moteur PureTech ?

La durée de vie du moteur 1.2 PureTech, selon les retours des utilisateurs et les avis d'experts, est généralement estimée entre 200 000 et 250 000 kilomètres.

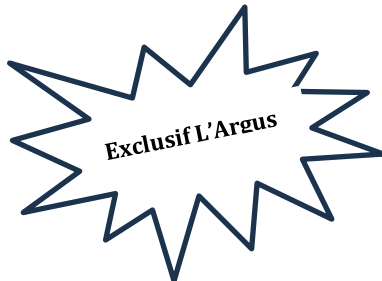
Pour obtenir cette durée de vie, il est important de respecter certaines contraintes d'entretien :

1. Choisir une huile moteur homologuée par le constructeur ;
2. Faire des vidanges régulièrement et surveiller le niveau d'huile (une vérification doit être effectuée tous les 1 000 kilomètres) ;
3. Surveiller l'état de la courroie de distribution ;
4. Écouter le moteur ;
5. Faire les contrôles par un professionnel agréé par le constructeur (L'association INDECOSA CGT 86 peut accompagner dans le choix du professionnel).



Garantie constructeur

Stellantis 1.2 PureTech. Une extension de garantie étendue pour le problème de la courroie.



Face au problème de fiabilité de la courroie du 1.2 PureTech, Citroën, DS, Opel et Peugeot ont mis en place depuis le 19 mars 2024 une nouvelle extension de garantie jusqu'à 10 ans ou 175 000 km.

Documents internes à l'appui, INDECOSA CGT 86 vous explique cette nouvelle mesure

Dix ans après le lancement du moteur 1.2 PureTech (1.2 VTi/1.2 THP par le passé), les anciennes marques de PSA, à savoir Citroën, DS, Opel et Peugeot, prennent enfin des mesures après-vente à la hauteur du problème lié au

vieillesse prématurée de la courroie de distribution. Cette réaction, le groupe Stellantis la justifie par cette phrase : « *Ayant la satisfaction du client comme l'une de ses valeurs fondamentales, Stellantis confirme l'extension de la garantie pour certains moteurs essence 3 cylindres PureTech, dans des circonstances déterminées* ».

« Que l'entretien ait été réalisé selon le plan d'entretien préconisé par le constructeur, auprès de n'importe quel professionnel automobile.

Nota : nous n'exigeons pas 100 % des factures d'entretien mais seulement les trois dernières, avec une tolérance de 3 mois/3 000 km ».

« Pour bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle, le diagnostic et les réparations doivent obligatoirement être réalisés dans le réseau agréé. »



Quelques précisions s'imposent

En l'absence d'incident sur la courroie avant la première échéance de remplacement préconisée (6 ans ou 100 000 km), le client doit procéder lui-même au remplacement de la courroie.

En cas d'incident qui surviendrait avant la première échéance de remplacement (6 ans ou 100 000 km), le remplacement de la courroie est éligible à la prise en charge par le constructeur sous condition du respect du plan d'entretien.

Dans les deux cas, la courroie remplacée reste éligible à la prise en charge constructeur jusqu'à 10 ans ou 175 000 km, sous condition du respect du plan d'entretien.

Pourquoi le PureTech a si mauvaise réputation ?

La mauvaise réputation du moteur PureTech découle principalement de plusieurs problèmes et critiques rencontrés par certains utilisateurs et propriétaires de véhicules équipés de cette technologie. Voici quelques raisons qui contribuent à cette mauvaise réputation :

1. Consommation d'huile élevée : Certains moteurs PureTech ont été signalés comme ayant une consommation anormalement élevée d'huile moteur entre les vidanges. Cela peut être perçu comme un problème de fiabilité et peut nécessiter des interventions régulières pour compléter le niveau d'huile.
2. Problèmes de surchauffe : Des cas de surchauffe moteur ont été rapportés par des conducteurs, notamment sur les premières versions des moteurs PureTech. La surchauffe peut entraîner des dommages au moteur et nécessiter des réparations coûteuses.
3. Fiabilité générale : Bien que la plupart des moteurs PureTech soient conçus pour être fiables, certains propriétaires ont rencontré divers problèmes, tels que des ratés à l'allumage, des soucis électroniques ou mécaniques, ce qui a contribué à une perception négative de la fiabilité de ces moteurs.
4. Expérience des utilisateurs : La perception de la qualité et de la fiabilité d'un moteur peut être influencée par des expériences individuelles. Des témoignages de propriétaires insatisfaits peuvent se propager et contribuer à une mauvaise réputation globale du moteur PureTech.
5. Contraintes de maintenance : Certains propriétaires ont également exprimé des préoccupations concernant les coûts de maintenance potentiels associés aux moteurs PureTech, notamment en raison de problèmes de conception ou de pièces spécifiques nécessaires pour les réparations.

Quels modèles sont équipés du moteur PureTech ?



- Peugeot : 208, 308, 3008, 2008, 508 ;
- Citroën : C3, C4, C5 Aircross ;
- DS Automobiles : DS3 Crossback, DS7 Crossback ;
- Opel (via Stellantis) : Opel Grandland, Opel Crossland.



Conclusion de Patrick A. – INDECOSA CGT 86

- Ces véhicules sont fiables s'ils sont bien entretenus.
- Public visé : des citoyens respectueux de l'environnement.
- Acheter avec précaution et en toute connaissance des qualités et des défauts de ce type de véhicule.

VIE DE L'ASSOCIATION



AUX ARNAQUES ET À LA FRAUDE

ARNAQUES FINANCIÈRES
ESCROQUERIES SUR INTERNET...

ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !
QUELS SONT VOS RECOURS ?

Venez assister à LA CONFÉRENCE PUBLIQUE

le mercredi 18 juin 2025

Salle Camille PAGE à CHÂTELLERAULT

Intervenants de 18 h à 20 h

Bernard FILLIAT

INDECOSA CGT national
Expert chargé de la gestion
des litiges banque-assurance

Frédérique DESCAMP

Union des C.T.R.C.* ALPC en
Nouvelle Aquitaine

Juriste - Formatrice

*Union des Centres Techniques Régionaux
de la Consommation et de l'environnement

organisée par



Entrée libre

Association **Information Défense des Consommateurs Salariés**

**Nous espérons que vous viendrez nombreux
à cette initiative**

INDECOSA, C'EST QUOI ?

INDECOSA-CGT (Information Défense des Consommateurs Salariés) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979. Son principal objectif est la défense de tous les consommateurs du salarié au retraité. Elle pratique ainsi la défense individuelle et/ou collective. Reconnue et agréée par l'État comme représentative, elle participe aux principales instances de concertation où sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics, les intérêts des consommateurs.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire français, avec plus de 280 points d'accueils répartis dans les départements, villes et parfois au cœur d'une entreprise dans le cadre des activités du CSE. Chaque année, elle prend en compte et traite des milliers de litiges liés à ses domaines d'intervention. Ses missions s'articulent autour des points suivants : transport et mobilité, banque et argent, habitat et logement, consommation, la santé et l'accès aux soins, l'environnement et la valorisation des déchets. Pour l'INDECOSA-CGT il est impératif de renforcer la présence des organisations de consommateurs dans la gouvernance des questions environnementales. Au niveau institutionnel, INDECOSA-CGT intervient dans un grand nombre d'instances où les intérêts des consommateurs sont en jeu. Au plan national, elle est membre, entre autres, du Conseil National de la Consommation (CNC), du Conseil National des Déchets (CND), du comité consommation de l'AFNOR, ou du comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Elle entretient également des concertations avec les directions des opérateurs historiques. Aux niveaux local et régional, elle représente les consommateurs au sein des Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC). Au niveau européen, elle est membre de l'association European Consumer Union (ECU) créée en novembre 2009. Elle intervient également auprès du Système européen des paiements automatisés (SEPA). Elle participe à des initiatives organisées par le Comité Economique et Social Européen (CESE).

INDECOSA CGT 86

Composition du Bureau

Présidente : Jocelyne ANTUNES

jose.antunes@wanadoo.fr

Tél : 07 86 45 04 34

Vice-Président : Jean-Claude SARDIN

Tél : 06 10 20 06 07

sardin.jean-claude@orange.fr

Trésorier : François BONNIN

Tél : 06 52 87 55 65

f.bonnin86@laposte.net

Trésorier adjoint : Pascal ZANCHETTIN

pascal.zanchettin@gmail.com

Tél 06 70 61 11 00

Secrétaire : Marylène RAFFIN-HERAULT

Tél : 06 76 64 68 90

maryleneraffin@hotmail.fr

Secrétaire adjoint : Claude FUZEAU

claud.fuzeau@sfr.fr

Tél : 07 67 42 41 00

Membres du Conseil d'Administration

Marie Jo BAUDENEAU UL CHATELLERAULT

Béatrice GUILMIN – France TRAVAIL

Julien HEMON – LC ARMATIS/UD CGT 86

Astrid SINGARRAUD LC ARMATIS

Lionel BONNIFAIT – RETRAITE FAPT 86

Xavier LARTIGUE – SECURIT DOG MAN

Géraldine RICHARD – FAPT 86

Jean-Philippe GUITTONNEAU – TERRITORIAUX POITIERS

Brigitte ORGERET – FRANCE TRAVAIL

Marie-Nicole TIFFANEAU – Retraitée commerce

Patrick AUDEBERT – Retraité FAPT 86

Claudine KEPINSKI – Retraitée CARSAT

Géry BEGEAULT – UL CHATELLERAULT

Accueils :

Le mardi de 14h à 17h (sans RV), et le jeudi (uniquement sur RV) 21 bis Rue Arsène Orillard et au 2 Rue de la Souche à POITIERS.

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net

Le jeudi de 16h30 à 18h30 sans RV et sur RV, 11 Rue du Cognet à CHATELLERAULT

Tél : 05 49 21 15 39 - Mail : indecosachatellerault@gmail.com

Uniquement sur RV, 1 rue du Moulin St Léger à CHAUVIGNY

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net